

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 31/07/2024 - 10617 - 2017 B 00918 - 829 342 914 - A2MR

A2MR
Société à responsabilité limitée au capital de 30 200 euros
Siège social : 655 A, chemin du Trentin
84250 LE THOR
Immatriculée sous le numéro 829 342 914 auprès du RCS d'AVIGNON

BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifié conforme.

La Gérance

Monsieur Raphaël GROS

Désignation de l'entreprise		SARL A2MR HOLDING		655A CHEMIN DU TRENTIN		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				84250 LE THOR			
SIRET		8 2 9 3 4 2 9 1 4 0 0 0 1 9		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	916	030	51	865	
	Immobilisations financières* (1)	040	35 350	042		35 350	35 350
	Total I (5)	044	36 266	048	51	36 215	35 350
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	39 366	070	9 233	30 133	24 126
		072	126 316	074	22 864	103 452	64 198
	Valeurs mobilières de placement	080	30 169	082		30 169	
	Disponibilités	084	29 479	086		29 479	1 297
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	225 331	098	32 098	193 233	89 622
	Total général (I + II)	110	261 596	112	32 149	229 448	124 972
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		30 200	30 200		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		6 040	3 020		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	43 016	35 455			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	9 912	10 581			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	89 168	79 256				
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 288	3 852			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 18 467)	172	23 040	9 645			
	Comptes courants d'associés	173	113 951	32 219			
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	140 279	45 716				
Total général (I + II + III)				180	229 448	124 972	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 166	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A2MR HOLDING		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2023		Exercice N-1 clos le 31/12/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue { biens services * } dont export et livraisons intracommunautaires	215 217	214 218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			77 520	20 305
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	5	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	77 525	20 306
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	7 188	6 929
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	66	34
	Rémunérations du personnel *		250	9 804	2 734
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	1 314	344
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al. 3 du CGI)	255	254	51	
	Dotations aux provisions		256	9 233	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262	1	
	Total des charges d'exploitation (II)		264	27 658	10 041
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	49 866	10 264
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	3 003	309
	Produits exceptionnels (IV)		290	480	2 125
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347 348	300	38 864	250
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	4 573	1 867
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	9 912	10 581
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	9 912
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	4 573	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-clts d'associés	247	330	16 000	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	989	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	991	992	
ZFA NG (44 quaterdecies)		345	344	993	
Zone franche urbaine (44 octies A)		987	127		
dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit Dédution exceptionnelle (art 39 decies A) Dédution exceptionnelle (art 39 decies B) Dédution exceptionnelle (art 39 decies D) }		346 643 648	655 645 649	641 647 990	
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)					
Investissements et souscriptions outre-mer					
Zones restructuration de la défense (44 terdecies)					
Dédution exceptionnelle - nulle simulateur de conduite					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	30 485	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		Déficit col. 2	356		
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	30 485	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

A2MR
Société à responsabilité limitée au capital de 30 200 euros
Siège social : 655 A, chemin du Trentin
84250 LE THOR
Immatriculée sous le numéro 829 342 914 auprès du RCS d'AVIGNON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice : 9.912 euros

En totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 52.928 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Monsieur Raphaël GROS